

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 septembre 2017

Objet

**Aménagement
de la Place
Burlada –
Autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaients présents :

Mme N. LACUEY, Mme GRANJEON, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, M. CARRERA, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. GELOS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NAFFRICHOUX à Mme GRANJEON –
M. CAVALIERE à Mme C. LACUEY
M. GALAN à Mme DURLIN –
Mme REMAUT à Mme COLLIN
Mme LOUKOMBO SENG à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. DANDY
Mme VELU à M. CALT

Absent excusé :

M. HADON

Mme Conchita LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'opération de la place Burlada arrive à son terme.

Pour rappel, les travaux portent sur le réaménagement et la valorisation de la place en elle-même permettant la requalification de l'entrée de ville sur le haut de l'avenue François Mitterrand.

Ils comprennent deux lots :

- Travaux de sol, VRD, mobilier et fontainerie
- Plantation et serrurerie

Pour clore l'opération, il convient d'en augmenter le montant de 16 544,46€ liés aux aléas et quelques demandes supplémentaires de la ville en cours de chantier.

Ce montant supplémentaire porte sur les éléments suivants :

- l'enlèvement du compteur et l'analyse des matériaux de l'ancien local pour classement en décharge,

- l'enlèvement de deux mâts d'éclairage et la prolongation d'amenées de réseaux supplémentaires prévisionnels,

La nécessité de petits travaux de raccordement au réseau d'eau usée par la SGAC,

La mission SPS d'un montant un peu plus élevé que prévu sur le montant prévisionnel,

Quelques demie - journées supplémentaires pour l'assistance à maîtrise d'œuvre liées à la prolongation des délais de chantier,

Des révisions de prix plus élevées en 2017.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle a fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) dont les crédits de paiement sont répartis comme suit :

Aménagement de la Place Burlada - Opération n° 1504

Pour rappel, l'autorisation de paiement délibérée en séance du conseil municipal du 11 novembre 2016 portait sur un montant de **338 966 €**.

Autorisation de programme	355 510,46
Réalisé en 2015	1 150,00
Réalisé en 2016	20 394,46
Crédits de paiement 2017	333 966,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Environnement-Cadre de vie en date du 12 septembre 2017;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 13 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,...).

DIT que les crédits de paiement 2017 sont inscrits au budget 2017.

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	
Abstention :	7
Mme HERMENT, VELU, FEURTET, MM. VERBOIS, ROBERT, CALT, BELLOC	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 2 octobre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU